



Comité Central d'Entreprise SNCF
Séance du 23 septembre 2004.

Déclaration SUD-rail :

Déclaration générale.

Salaires

Cette réunion du Comité Central d'Entreprise est l'occasion pour SUD-rail de demander l'ouverture dans les plus brefs délais de véritables négociations salariales.

Les résultats de la SNCF pour le premier semestre 2004 confirment d'importants efforts de productivité sur le dos des cheminots (salaires quasi-bloqués depuis des années et détérioration des conditions de travail découlant de la forte baisse des effectifs). La crédibilité de la direction en terme de politique sociale se trouverait renforcer par des augmentations générales des salaires à la hauteur des efforts du personnel et tenant compte des pertes cumulées de pouvoir d'achat.

Emplois

Dans le même esprit, nous ne pouvons que dénoncer la faiblesse du nombre d'embauches réalisées depuis le début de l'année. Le budget 2004 prévoyait à peine 3800 recrutements ; tout laisse à penser que ce nombre pourtant nettement insuffisant ne sera pas atteint.

Cette situation crée des tensions sur les conditions de travail nuisibles pour les cheminots, mais aussi pour la qualité du service et la sécurité du personnel et des circulations. SUD-rail entend peser dans l'unité la plus large pour une autre politique en matière d'emplois.

Droit de grève

Dans une période où le gouvernement met en œuvre une véritable casse des acquis sociaux, celui-ci et sa majorité parlementaire multiplient les déclarations en faveur d'une loi attaquant frontalement le droit de grève dans les transports publics.

Personne n'est dupe ; il y a bien un lien de cause à effet entre les objectifs politiques rétrogrades des Chirac-Raffarin-Sarkozy et leur volonté de mettre au pas des secteurs professionnels comme le notre jugés trop revendicatifs.

La prise en compte des intérêts des usagers n'est qu'un prétexte. Si ce gouvernement avait la volonté politique de développer des transports collectifs de qualité, cela se verrait dans ses arbitrages budgétaires et dans les moyens humains et matériels affectés à cet effet.

SUD-rail rappelle sa totale opposition contre toute loi restreignant le droit de grève. Celui-ci est suffisamment réglementé dans les services publics. SUD-rail saura prendre ses responsabilités sur cette grave question.

SUD-rail rappelle ses nombreuses propositions pour améliorer le dialogue social à la SNCF, propositions remises à la direction voici plusieurs semaines. Sans préjuger de la table ronde qui va avoir lieu demain, force est de constater que le projet d'accord transmis en fin de semaine dernière aux fédérations syndicales est plutôt décevant et ne reprend aucune de nos propositions.

Les dernières déclarations du président Gallois, se rangeant finalement dans le camp des partisans de la loi instaurant un service minimum, semblent indiquer un refus d'un dialogue serein avec les organisations syndicales. Nous ne pouvons que le déplorer.

Politique des transports

Nous souhaitons également évoquer les mesures gouvernementales dites de « soutien » au transport routier. Sans rentrer dans les détails, on observe qu'elles sont basées sur le dumping fiscal et social. Ceci illustre le véritable sens de la politique des transports du gouvernement.

Les annonces de la commission européenne sur le plan fret sont inquiétantes mais pas surprenantes. **L'objectif des libéraux est clair : démanteler le fret SNCF.** Le projet de filialisation annoncé lors de la table ronde sur le fret international, le 21 septembre dernier, doit sans doute être compris comme la réponse de la direction SNCF à cette logique de démantèlement.

Négociations sur le PS 25 (contractuel-le-s)

Le 13 septembre 2004, 79 agents contractuels d'origine étrangère se sont réunis en assemblée générale à la bourse du travail. Ils représentaient - à défaut de préavis de grève déposés sur les chantiers - leurs collègues des établissements EEx et EVEN de Paris Est, Paris Nord, Tours, Rouen, Paris St Lazare, PRG/Austerlitz, Strasbourg et Metz.

Deux heures de débat ont été nécessaires afin de décortiquer le projet de RH 606 négocié le 9 juillet 2004. Très majoritairement (71 voix pour la signature et 7 contre) les agents ont opté pour la signature de l'accord. Toutefois également très majoritaires ils ont été à regretter l'absence d'avancée concernant l'indemnité de départ. Les 7 votes contre sont d'ailleurs motivés par ce point.

Si ce vote et une probable signature majoritaire le 30 septembre est un gage qu'un nombre important de nos collègues regardent avec un œil positif la perspective de partir dès le 1er janvier 2005, nous ne sommes pas à l'abri d'une situation similaire à celle de 1999, où la signature de la CGT et de la CFDT n'ont pas suffi à entraîner la majorité des agents concernés. Il faut bien comprendre qu'au moment de partir avec 65% de son salaire brut, chacun d'entre eux va faire ses comptes en y intégrant les dépenses liées à leur changement de situation (déménagement, modification de la situation familiale...) non couverte par une indemnité de départ substantielle.

A ce titre, la direction porterait la seule responsabilité de cet échec. Nous, nous engagerons, au lendemain de notre conseil fédéral des 28 et 29 septembre, à informer l'ensemble des agents de leurs droits nouveaux et à les accompagner individuellement lors des démarches administratives auprès de la caisse de prévoyance et des directions SNCF.

Même si tous les litiges ne sont pas encore apurés, il reste la négociation qui doit s'ouvrir sur la maladie, un premier bilan permet de constater malheureusement que les pratiques de la direction ne sont pas neuves et encore moins novatrices malgré les déclarations régulières du président Gallois et le thème de la réunion de demain.

En effet, il aura fallu un conflit d'un an et une mobilisation sans précédents des contractuels d'origine étrangère pour qu'une négociation enterrée depuis trois ans puisse s'ouvrir. Concrètement, nous touchons du doigt ce qui fait la faiblesse des relations sociales à la SNCF et cause la très grande majorité des préavis de grève - dont la direction se plaint régulièrement devant des médias consentants.

La direction de l'entreprise a la culture du rapport de force et ne sait pas écouter et négocier avant qu'éclate un conflit. M Charmois - involontairement - l'avoue lorsqu'il explique ne pas vouloir aller au-delà des propositions actuelles pour les 105 contractuels déjà en départ volontaire sous le seul prétexte qu'il ne craint pas un mouvement de mécontentement de ces derniers.

Cela faisait des années que la direction était au courant de la situation désastreuse de ces 800 collègues, des années que des syndicalistes, régulièrement, demandaient une négociation, des années que le langage de la négociation et de l'écoute ne faisait pas parti de vos méthodes de travail.

Ce qui vient de se passer, c'est-à-dire une négociation intelligente et raisonnée mais sous la pression d'une mobilisation, mériterait d'être médité afin que sur d'autres sujets, la direction n'attende plus des explosions pour infléchir ses certitudes et sortir des lignes comptables.